



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 10 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Londinières sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 22

12 absents : M Lévêque, M Lefebvre, Mme Caplet, M Dupuis, M de Chezelles, M Dumouchel, Mme Depoix, Mme Wattelier, M Leclerc, M Vassard, Mme Ledue, M Morel.

BAILLEUL-NEUVILLE	Mme CARNET Céline
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky Abs excusé, Mme BRETON Charlyne
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent, Mme CAMENISCH Sabine
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. LEFEBVRE Luc Abs excusé
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian
FRESNOY-FOLNY	M. DEBURE Gilbert, M. HAESAERT Médard, Mme CAPLET Corinne Abs excusée, M. DUPUIS François Abs excusé
GRANDCOURT	M. DE CHEZELLES Arnaud Abs excusé, M. ROBIN Emmanuel
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DUMOUCHEL Jean-Marie Abs excusé, Mme MARTEL Régine, M. HURARD François, Mme DEPOIX Marie-Claude Abs excusée, Mme LEGRAND

	Catherine, Mme WATTELIER Nathalie Abs excusée
OSMOY-SAINT-VALERY	Mme BOURGEOIS Marie-Josée, M. LECLERC David Abs excusé
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé Abs excusé, M Nénot Cédric
PUISINVAL	Mme LEDUE Sabine Abs excusée
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial, M. MOREL Jean-Marc Abs excusé
SAINT PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine
WANCHY-CAPVAL	M. BOINET Olivier, M. TAFFIN Guy

1. Approbation du PV

Le PV du 11 Mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

Mme Régine Martel est nommée secrétaire de séance.

2. Règlement budgétaire et financier

Le Règlement budgétaire et financier a été mis à jour pour tenir compte du Compte Financier Unique

Delib 25-017 – RBF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'adopter le Règlement budgétaire et financier 2025, annexé à la présente.

3. CFU 2024 et affectations des résultats

CFU

Delib 25-018 – CFU 2024 Budget ADE 482

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur Haesaert, vote le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>			
Dépenses	:	Prévu :	683 938,00
		Réalisé :	389 744,63
		Reste à réaliser :	103 204,76
Recettes	:	Prévu :	683 938,00
		Réalisé :	413 743,99
		Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	:	Prévu :	274 857,00
		Réalisé :	199 675,81
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	274 857,00
		Réalisé :	379 420,55
		Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>			
Investissement :			23 999,36
Fonctionnement :			179 744,74
Résultat global :			203 744,10

Considérant que les résultats ci-dessus sont en tous points conformes avec la comptabilité tenue par la Trésorerie de Neufchâtel-en-Bray ;

Après en avoir délibéré, la Présidente n'ayant pas pris part au vote conformément au CGCT, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2024 du Budget ADE,
- D'arrêter les comptes 2024 du Budget ADE comme suit :
- En section d'investissement : 23 999,36 €
- En section de fonctionnement : 179 744,74 €
- De reprendre les résultats de clôture 2024 dans le budget 2025

Delib 25-019 – CFU 2024 Budget de la maison médicale 481

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur Haesaert, vote le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	Prévu :	93 639,00
	Réalisé :	10 944,00
	Reste à réaliser :	42 450,00
Recettes :	Prévu :	93 639,00
	Réalisé :	90 038,34
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	Prévu :	100 810,00
	Réalisé :	57 198,29
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	100 810,00
	Réalisé :	94 014,32
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		79 094,34
Fonctionnement :		36 816,03
Résultat global :		115 910,37

Considérant que les résultats ci-dessus sont en tous points conformes avec la comptabilité tenue par la Trésorerie de Neufchâtel-en-Bray ;

Après en avoir délibéré, la Présidente n'ayant pas pris part au vote conformément au CGCT, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2024 du Budget de la maison médicale,
- D'arrêter les comptes 2024 du Budget de la maison médicale, comme suit :
- En section d'investissement : 79 094,34 €
- En section de fonctionnement : 36 816,03 €
- De reprendre les résultats de clôture 2024 dans le budget 2025

Delib 25-020 – CFU 2024 Budget principal 480

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur Haesaert, vote le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024		
réuni sous la présidence de		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	Prévu :	206 812,00
	Réalisé :	20 041,03
	Reste à réaliser :	3 447,44
Recettes :	Prévu :	206 812,00
	Réalisé :	105 636,43
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	Prévu :	2 566 761,00
	Réalisé :	1 218 289,55
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	2 566 761,00
	Réalisé :	2 733 217,71
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		85 595,40
Fonctionnement :		1 514 928,16
Résultat global :		1 600 523,56

Considérant que les résultats ci-dessus sont en tous points conformes avec la comptabilité tenue par la Trésorerie de Neufchâtel-en-Bray ;

Après en avoir délibéré, la Présidente n'ayant pas pris part au vote conformément au CGCT, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2024 du Budget principal,
- D'arrêter les comptes 2024 du Budget principal, comme suit :
- En section d'investissement : - 85 595,40 €
- En section de fonctionnement : 1 514 928,16 €
- De reprendre les résultats de clôture 2024 dans le budget 2025

Affectation des résultats

Delib 25-021 – Affectation des résultats 2024 Budget ADE 482

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	8 421,26
- un excédent reporté de :	188 166,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	179 744,74
- un excédent d'investissement de :	23 999,36
- un déficit des restes à réaliser de :	103 204,76
Soit un besoin de financement de :	79 205,40

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	179 744,74
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	79 205,40
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	100 539,34
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	23 999,36

Madame la Présidente se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de se prononcer sur l'affectation du résultat.

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		2 133,03
- un excédent reporté de :		34 683,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		36 816,03
- un excédent d'investissement de :		79 094,34
- un déficit des restes à réaliser de :		42 450,00
Soit un excédent de financement de :		36 644,34
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT		36 816,03
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		36 816,03
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT		79 094,34

Madame la Présidente se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de se prononcer sur l'affectation du résultat.

Delib 25-023 – Affectation des résultats 2024 Budget Principal 480

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		101 290,16
- un excédent reporté de :		1 413 638,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		1 514 928,16
- un excédent d'investissement de :		85 595,40
- un déficit des restes à réaliser de :		3 447,44
Soit un excédent de financement de :		82 147,96
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT		1 514 928,16
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		1 514 928,16
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT		85 595,40

Madame la Présidente se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de se prononcer sur l'affectation du résultat.

4. Budget primitif 2025, taux d'imposition, GEMAPI, fongibilité

Budget Primitif 2025

Delib 25-024 – Budget primitif 2025 Budget ADE 482

Le conseil vote les propositions nouvelles du Budget Primitif ADE de l'exercice 2025

ADE	482	observation
<u>investissement</u>		
depenses :	680 280,24 €	
recettes :	783 485,00 €	
<u>fonctionnement</u>		
depenses :	207 651,00 €	
recettes :	207 651,00 €	

pour rappel total budget	<u>investissement</u>		
	depenses :	783 485,00 €	(dont 103 204,76 eur rar)
	recettes :	783 485,00 €	(dont 0,00 eur rar)
	<u>fonctionnement</u>		
	depenses :	207 651,00 €	(dont 0,00 eur rar)
	recettes :	207 651,00 €	(dont 0,00 eur rar)

Delib 25-025 – Budget primitif 2025 Budget Maison médicale 481

Le conseil vote les propositions nouvelles du Budget Primitif Maison médicale de l'exercice 2025

maison médicale	481	observation
<u>investissement</u>		
depenses :	1 501 050,00 €	
recettes :	1 543 500,00 €	
<u>fonctionnement</u>		
depenses :	129 846,00 €	
recettes :	129 846,00 €	

pour rappel total budget	<u>investissement</u>		
	depenses :	1 543 500,00 €	(dont 42 450 eur rar)
	recettes :	1 543 500,00 €	(dont 0,00 eur rar)
	<u>fonctionnement</u>		
	depenses :	129 846,00 €	(dont 0,00 eur rar)
	recettes :	129 846,00 €	(dont 0,00 eur rar)

Delib 25-026 – Budget primitif 2025 Budget Principal 480

Le conseil vote les propositions nouvelles du Budget Primitif Budget Principal de l'exercice 2025

général	480	observation
<u>investissement</u>		
depenses :	807 052,56 €	
recettes :	810 500,00 €	
<u>fonctionnement</u>		
depenses :	2 921 929,00 €	
recettes :	2 921 929,00 €	

pour rappel total budget	<u>investissement</u>		
	depenses :	810 500,00 €	(dont 3 447,44 eur rar)
	recettes :	810 500,00 €	(dont 0,00 eur rar)
	<u>fonctionnement</u>		
	depenses :	2 921 929,00 €	(dont 0,00 eur rar)
	recettes :	2 921 929,00 €	(dont 0,00 eur rar)

Taux d'imposition

Delib 25-035 – Taxes 2025

Le conseil communautaire délibère sur les taux des taxes locales et les fixe comme suit :

Foncier bâti : 0.602%

Foncier non bâti : 1.24%

Taxe habitation additionnelle : 1.37%

Cotisation foncière entreprise : 0.689%

Taxes des ordures ménagères : 13%

Taux fiscalité prof zone : 18.52%

Gemapi

Delib 25-027 – GEMAPI

Le conseil délibère :

Le produit attendu de la taxe GEMAPI pour 2025 est de 52713.95 euros.

Pour les 3 Syndicats (Arques, Yeres, Bresles)

Fongibilité

Delib 25-028 – Fongibilité

Le conseil délibère et autorise Madame la Présidente à procéder, pour l'exercice budgétaire 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. Ces virements de crédits feront l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui sera transmise au représentant de l'Etat pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Madame la Présidente informera l'assemblée délibérante de ces mouvements lors de sa plus proche séance. Cette décision devra également être notifiée au comptable.

Transport

Delib 25-029 – Participation financière transport scolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence « transports scolaires » exercée par la Communauté de Communes,

Vu la nécessité de fixer le montant de la participation de la communauté de communes de Londinières au titre des transports scolaires pour l'année scolaire 2025/2026,

Après en avoir délibéré, décide que la participation financière de la communauté de communes de Londinières aux transports scolaires pour l'année scolaire 2025/2026 est fixée selon le barème ci-dessous :

Quotient familial	TARIF REGIONAL (Pour abonnement scolaire routier et/ou ferroviaire)		PARTICIPATION ORGANISME FINANCEUR (en atténuation du tarif régional à la charge des familles)	
	Jusqu'à 500 €	Au-delà	Jusqu'à 500 €	Au-delà
Collège	70 €	140 €	70 €	85 €
Lycée/CFA/Maison familiale et rurale	70 €	140 €	70 €	85 €
Ecole maternelle	35 €	70 €	-	-
Ecole élémentaire	35 €	70 €	-	-
Interne Nomad car	35 €	70€	35 €	65 €
Nomad SNCF (Interne ou DP)	140 €	140 €	-	-

5. Point Personnel

Madame la Présidente informe le conseil de l'embauche temporaire de personnel :

Mme Séverine Macré en remplacement de Mme Thaurin Estelle durant ses congés pour 2025,

M Romain Vaquet, pendant 15 jours, du 15 août au 31 août durant les congés de Cyril Gourrier

6. Mission Tope-là

Madame la Présidente rappelle que le Département poursuit son soutien à l'implication citoyenne des jeunes de 16 à 25 ans, par la mission « Tope-là », et indique les conditions d'éligibilité.

Madame la Présidente propose deux missions au sein de la communauté de communes :

- Classement d'archives
- Travaux extérieurs et entretien du local de stockage de la déchèterie

7. Mission Locale Rurale du Talou

Madame la Présidente informe le Conseil que la Mission Locale Rurale du Talou sollicite, pour l'année 2024, une participation financière à hauteur de 1 € par habitant, soit un montant de 5 195 € pour la Communauté de Communes de Londinières.

Elle rappelle que, sur le territoire communautaire en 2024 :

- 19 jeunes ont été reçus en premier accueil,
- 57 jeunes ont été accompagnés dans leur parcours,
- et 377 entretiens ont été réalisés.

Delib 25-030 – Mission Locale Rurale du Talou

Le conseil délibère pour soutenir la Mission Locale du Talou, celle-ci intervient auprès des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Chaque jeune bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches vers l'accès à l'emploi. Le montant de cette subvention pour 2025 sera de 1500 €.

8. Point Extension MSP

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire de l'avancement du projet d'extension de la Maison de Santé. Elle précise :

- Le permis de construire a fait l'objet d'un retour partiel, assorti d'un avis favorable de la commission sécurité et accessibilité ;
- La diffusion du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est prévue pour la fin du mois d'avril ;
- Un recours à une ligne de trésorerie ou à un prêt à court terme pourrait s'avérer nécessaire. Cette question sera examinée en juin.

Madame la Présidente informe le Conseil de l'évolution des activités au sein de la MSP :

- Depuis le 3 mars dernier, Madame Sabine Gaudry, sophrologue, a intégré la structure. Elle exerce une journée par semaine (le lundi) et partage le local avec Madame Gautier, psychologue, qui occupe les lieux à mi-temps.
- L'arrivée prochaine de Madame Stéphanie Lefebvre, réflexologue, est annoncée. Elle interviendra deux jours par semaine et partagera un local avec Monsieur Pellenc.

Elle précise également que les appels de charges pour les années 2023 et 2024 ont été établis, et qu'une nouvelle provision des charges pour l'année 2025 a été définie sur la base des prévisions budgétaires.

Delib 25-031 – Régularisation Charges 2024 de la MSP

Mme la Présidente expose qu'il y a lieu au 1er mai 2025 de procéder à la régularisation annuelle des charges, selon le décompte ci-dessous

N° local	NOM	CHARGES TOTALES REELLES 2024	Prorata co- location, ou temps d'occupation, ou mois de présence	CHARGES TOTALES REELLES 2024 Prorata	PROVISIONS CHARGES	SOLDE
1	Stag C. Tonini	1 104,86 €	33%	364,60 €	258,72 €	105,88 €
6	G. Lethuillier	1 327,85 €	100%	1 327,85 €	938,88 €	388,97 €
2	F. Lafolie	1 338,97 €	4/5	1 071,18 €	744,00 €	327,18 €
12	C. Pellenc	1 070,96 €	2/5	428,39 €	385,56 €	42,83 €
3	M. Lethuillier	1 376,04 €	100%	1 376,04 €	974,16 €	401,88 €
4	Secretariat	1 289,71 €	33%	425,60 €	305,16 €	120,44 €
5	C. Tonini	1 349,03 €	100%	1 349,03 €	950,64 €	398,39 €
7	K. Gautier	1 957,61 €	1/3	652,54 €	704,00 €	- 51,46 €
10	M. Sageot	2 801,88 €	100%	2 801,88 €	1 971,84 €	830,04 €
11	C. Heuzey	784,95 €	100%	784,95 €	563,40 €	221,55 €
9	C I Eaulne	1 132,93 €	100%	1 132,93 €	792,75 €	340,18 €
8	C I Pont	1 101,15 €	100%	1 101,15 €	771,12 €	330,03 €
13	Asso. Lethuillier	1 068,84 €	100%	1 068,84 €	563,40 €	505,44 €
		17 704,79 €		13 884,98 €	9 923,63 €	3 961,35 €

A l'ensemble des locataires pour les locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire sis 14 Rue du Beau soleil, 76660 Londinières

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le décompte ci-avant

- Autorise Madame la Présidente à signer toutes les pièces utiles au dossier.

Delib 25-032 – Provision Charges 2025 de la MSP

Mme la Présidente expose qu'il y a lieu au 1er mai 2025 de procéder à une actualisation des provisions mensuelles des charges, selon le décompte ci-dessous

Prévision charges 2025

Électricité	8 100 €
Eau	670 €
Entretien Chauffage	540 €
Ménage	5 950 €
TEOM	705 €
Entretien divers	<u>1 800 €</u>
Total	17 765 €

N° local	Surface	NOM	PREVISION CHARGES ANNUELLES 2025	PREVISION CHARGES MENSUELLES 2025 AU PRORATA PRESENCE	PREVISION CHARGES MENSUELLES 2024 AU PRORATA PRESENCE
1	20,86	Stag C. Tonini	1 108,62 €	31 €	21,56
6	25,07	G. Lethuillier	1 332,36 €	111 €	103,37
2	25,28	F. Lafolie	1 343,52 €	90 €	62
12	20,22	C. Pellenc	1 074,61 €	36 €	32,13
3	25,98	M. Lethuillier	1 380,72 €	115 €	106,61
4	24,35	Secretariat	1 294,10 €	108 €	76,29
5	25,47	C. Tonini	1 353,62 €	113 €	79,22
7	36,96	K. Gautier	1 964,26 €	164 €	176
10	52,9	M. Sageot	2 811,41 €	234 €	164,32
11	14,82	C. Heuzey	787,62 €	66 €	46,95
9	21,39	C I Eaulne	1 136,79 €	95 €	66,15
8	20,79	C I Pont	1 104,90 €	92 €	64,26
13	20,18	Asso. Lethuillier	1 072,48 €	89 €	46,95
		Total	17 765,00 €	1 342,70 €	1 045,81 €

A l'ensemble des locataires pour les locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire sis 14 Rue du Beau soleil, 76660 Londinières

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la provision des charges 2025 ci-avant
- Autorise Madame la Présidente à signer toutes les pièces utiles au dossier.

9. ZA Point travaux

Madame la Présidente fait le point sur l'avancement des travaux en cours sur la zone d'activités :

- Le déplacement de l'armoire d'alimentation électrique de la partie occupée par MTTI est désormais achevé. Les travaux intérieurs vont pouvoir se poursuivre, il ne reste qu'un mur à finaliser, avant de procéder à la demande de versement des subventions.
- Les travaux de viabilisation de la parcelle vendue à Monsieur Lecompte sont en cours ; il reste les interventions d'ENEDIS à réaliser.

- L'assainissement des eaux pluviales de la voirie de la zone transite actuellement par la parcelle de Monsieur Derny. Afin de régulariser la situation, cet assainissement devra être modifié pour être intégré au domaine public. Après consultation, l'entreprise PRC a été retenue pour la réalisation du projet. Le montant des travaux est estimé à 9 996,85 € HT.

Delib 25-033 – Assainissement EP Zone d'activité

Le conseil délibère et autorise Mme la Présidente, à signer le devis de l'entreprise PRC pour la réalisation des travaux de modification d'assainissement des eaux pluviales de la zone d'activité, pour un montant de 9 996,85 € HT.

10. Divers

Retour sur l'après-midi Cabaret :

Madame la Présidente fait un retour positif sur l'après-midi Cabaret organisée récemment. Le coût de l'opération s'élève à 4 000 €.

Elle remercie tout particulièrement Madame Martel pour l'organisation de cet événement, ainsi que l'ensemble des bénévoles qui ont contribué à sa réussite.

Contrat de Territoire – Signature :

La signature officielle du Contrat de Territoire est prévue le jeudi 25 avril à 10h30.

Un rappel est fait aux membres du Conseil de bien vouloir confirmer leur présence avant le 18 avril.

Travaux de démolition – Terrain de la communauté de communes :

Un bâtiment situé à l'arrière du siège de la Communauté de Communes doit être démoli, car il empiète partiellement sur l'emprise du futur parking de la MSP. Cette démolition est nécessaire avant le démarrage des travaux d'extension de la Maison de Santé.

À l'issue d'une consultation, il est proposé de retenir l'entreprise Van Damme pour effectuer ces travaux.

Delib 25-034 – Démolition d'un bâtiment.

Le conseil délibère et autorise Mme la Présidente, à signer le devis de l'entreprise Van Damme pour la démolition du bâtiment situé à l'arrière du bâtiment de la Communauté de communes, pour un montant de 9 873 € HT.

Informations diverses :

- Compétence Eau et Assainissement :

Madame la Présidente rappelle que le transfert des compétences Eau et Assainissement aux communautés de communes était initialement une obligation légale, prévue pour entrer en vigueur au 1er janvier 2026.

Toutefois, la réglementation a évolué : ce transfert n'est désormais plus obligatoire, laissant aux communes la possibilité de conserver ces compétences si elles le souhaitent.

- Nouvelles poubelles pour les ordures ménagères (OM)

La Communauté de Communes a réceptionné les nouvelles poubelles destinées à remplacer les conteneurs OM communautaires. En effet, les anciens conteneurs ne peuvent plus être ramassés par Paprec en raison de leur système de levage incompatible avec les nouveaux équipements de collecte.

Par ailleurs, les conteneurs privés restent à la charge de leurs propriétaires, qui doivent assurer eux-mêmes leur remplacement.

Madame la Présidente a sollicité l'avis des membres du conseil, en leur demandant s'ils avaient des idées ou propositions concernant le recyclage ou la réutilisation des anciens bacs OM, afin de limiter leur impact environnemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

Le présent procès-verbal a été dressé pour relater les décisions ci-dessus

